

## Délibération du Conseil de collégium INTERFACE

Séance du 12 au 18 novembre 2020

Organisée par la voie d'une consultation électronique

**Débats par échanges d'écrits du 12 novembre 2020 à 11h00 au 16 novembre 2020 à 12h00, suivis d'une période de vote à distance du 16 novembre 2020 à 12h00 au 18 novembre 2020 à 12h00.**

Cette consultation du Conseil du collégium à distance est régie par :

- l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, notamment l'article 3 ;
- l'ordonnance n°2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment l'article 2 ;
- l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment l'article 2 ;
- le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

### DÉLIBÉRATION INTERFACE 2020/11/18

Point unique de l'ordre du jour :

#### **MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2020/2021 DE L'UFR LANSAD**

*Documents transmis aux membres du conseil*

#### Délibération :

Les membres du Conseil de collégium INTERFACE approuvent les modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances 2020/2021 de l'UFR LANSAD.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	21
<i>Quorum requis</i>	11
Nombre de votants	16
Nombre de <b>refus de vote</b>	<b>0</b>
Nombre d' <b>ABSTENTION(S)</b>	<b>0</b>
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>16</b>



Fait à Sarreguemines, le 18 novembre 2020.

La Directrice du collégium INTERFACE

Florence SORIANO-GAFIUK